Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260127-DELIB20260127N2-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 janvier 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, GORON Maxime, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme
Etaient absentes excusées : BOSSARD Nelly donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi
Etaient absents : DUFEIL Christophe / LEDO Audrey

Secrétaire de séance : M. Rémi LEGRAND à qui il est adjoint un auxiliaire.

2. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour le droit de préemption - délibération n° 290520-7

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour le droit de préemption,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale	surface	Décision du maire
Habitation et terrain	11 rue Adolphe Orain	C 1346	406	Pas de préemption
Terrain	Le herbragement (Les Rotouers)	D 88	2025	Pas de préemption
Habitation et terrain	5 rue Pierre Lasnet	AC 3	242	Pas de préemption
Terrain	rue de la Libération	AB 47	422	Pas de préemption
Terrain	46a La Cour Boizard	ZO 196	1000	Pas de préemption
Appartement	8 bd Alain Fergent	B 1193	2564	Pas de préemption
Habitation et terrain	42 av. Félicité de Lamennais	B 365	792	Pas de préemption
Habitation et terrain	26 avenue Félicité de Lamennais	AD 65	748	Pas de préemption
Commerce	15 rue des Dames	AB 188	142	Pas de préemption
Habitation et terrain	22 rue du Clos Ponthiou	AC 226	247	Pas de préemption
Habitation et terrain	9 rue du Puits Robidou	AB 149-147-833-702-703	423	Pas de préemption
Habitation	20 rue du Puits Robidou	AC 22	136	Pas de préemption
Habitation et terrain	4 rue du Puits Frin	AB 304	92	Pas de préemption
Habitation et terrain	15 rue du Haut Champ	AD 158/B 373	800	Pas de préemption
Habitation et terrain	23 rue de la Libération	AD 158/B 374	399	Pas de préemption
Garage	4 rue du Four à Ban	AB 683	301	Pas de préemption

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Rémi LEGRAND